

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 09/12/2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 décembre 2014

sous la Présidence de Madame AUBRY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 61

Etaient présents : Madame Martine AUBRY, Monsieur Pierre de SAINTIGNON, Monsieur Walid HANNA, Madame Lise DALEUX, Monsieur Jacques RICHIR, Madame Charlotte BRUN, Madame Dalila DENDOUGA, Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Monsieur Franck HANOI, Monsieur Akim OURAL, Monsieur Bernard CHARLES, Madame Marion GAUTIER, Madame Marie-Pierre BRESSON, Madame Estelle RODES, Monsieur Marc BODIOT, Monsieur Jean-Louis FREMAUX, Monsieur Xavier BONNET, Monsieur Antony GAUTIER, Madame Marielle RENGOT, Monsieur Laurent GUYOT, Madame Dominique PICAULT, Monsieur Julien DUBOIS, Madame Alexandra LECHNER, Madame Anne MIKOLAJCZAK, Madame Audrey LINKENHELD, Monsieur Michel IFRI, Madame Véronique BACLE, Madame Christiane BOUCHART, Madame Catherine MORELL-SAMPOL, Monsieur Sébastien DUHEM, Monsieur Stéphane BALY, Monsieur Martin DAVID-BROCHEN, Monsieur Jérémie CREPEL, Madame Vinciane FABER, Madame Claudie LEFEBVRE, Madame Yéléna TOMAVO, Madame Françoise ROUGERIE-GIRARDIN, Monsieur Stanislas DENDIEVEL, Madame Mélissa MENET, Madame Magalie HERLEM, Monsieur François KINGET, Madame Sophie LE FLAMANC, Monsieur Jean-René LECERF, Madame Isabelle MAHIEU, Monsieur Eric CATTELIN-DENU, Madame Sarah SABE, Monsieur Michel SOUSSAN, Monsieur David HUGOO, Monsieur Gilles PARGNEAUX, Monsieur Thierry PAUCHET, Madame Latifa KECHEMIR, Madame Nathalie ACS, Monsieur Eric DILLIES, Monsieur Philippe DELPORTE, Monsieur Jacques DANZIN, Madame Caroline BOISARD-VANNIER, Madame Françoise COOLZAET.

Etaient excusés : Monsieur Frédéric MARCHAND, Monsieur Roger VICOT, Monsieur Adel BOUSALHAM, Madame Rachida SAHRAOUI.

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2014

N° 14/734

OBJET

**Commune associée de Lomme -  
 Mise en compatibilité du Plan  
 Local d'Urbanisme pour création  
 d'une liaison verte et extension  
 de la clinique de la Mitterie.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le quartier de la Mitterie est divisé en deux parties localisées de part et d'autre de la rocade nord-ouest. La présente délibération concerne le développement de sa partie nord dont le fonctionnement urbain est lié à la zone commerciale du Grand But et au parc naturel urbain.

Ce quartier résidentiel fonctionne de façon relativement autonome par rapport au reste de la ville de Lomme de par la coupure physique générée par la voie rapide urbaine. Les deux parties du quartier de la Mitterie sont cependant reliées par une passerelle piétonne enjambant la voie rapide.

La clinique de la Mitterie, installée depuis les années 80, prend une place importante dans le quartier via ses extensions successives et offre un service de santé à une échelle intercommunale.

Le quartier bénéficie également d'un cadre de vie qualitatif constitué par le parc naturel urbain, la ferme pédagogique et les jardins familiaux. A plus grande échelle, le secteur fait partie intégrante du projet de développement d'un parc péri-urbain et agricole (nommé parc de l'Arc Nord) qui regroupe du patrimoine naturel, paysager, bâti et agricole de qualité depuis la ville de Bondues jusqu'à Escobecques.

Il existe aujourd'hui sur le quartier Mitterie/Grand But deux projets :

➤ La liaison verte

La Ville de Lomme souhaite développer une liaison verte permettant de relier le parc naturel urbain au quartier de la Mitterie partie Sud. L'objectif de cette liaison est de rendre accessible, par une voie dédiée aux piétons et aux modes actifs, les entrées au parc urbain, aux jardins familiaux et à la ferme pédagogique depuis le quartier de la Mitterie (côté sud). En effet, actuellement, l'accès au parc et à la ferme se fait soit par la zone d'activités du Grand But (à côté de l'hôtel Campanile), soit par la rue de Pérenchies qui ne bénéficie pas d'aménagements spécifiques pour les modes actifs et a un caractère très routier (route dont la limitation de vitesse est à 70 km/h).

A plus grande échelle, le développement de cette voie verte est un maillon d'une promenade en cours d'aménagement qui permettra aux riverains d'accéder aux espaces verts majeurs de la ville de Lomme : le parc naturel urbain, le parc de Multilom, la cité jardin Délivrance...

➤ L'extension de la Clinique

La Clinique de la Mitterie souhaite s'étendre le long de la rue de Lompret. Cette extension a pour but de développer « un service de soins de suite et de réadaptation spécialisé dans la prise en charge de la personne âgée polypathologique dépendante ou à risque de dépendance ». La clinique s'inscrit dans le Schéma Régional des Organisations des Soins qui est élaboré en lien avec les Agences Régionales de Santé (organisme géré par l'Etat) et répond à ce titre à une mission de service public et d'intérêt collectif.

Par ailleurs, un autre établissement médico-social de type EHPAD, d'une capacité de 80 à 100 lits, pourrait être construit le long de la rue Adolphe Defrenne, face au 2<sup>ème</sup> parking de la clinique, dans un délai de 10 ans environ.

### **Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme**

Afin de mettre en œuvre ces projets, il est proposé de mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme sur le quartier de la Mitterie :

- Pour la liaison verte : création d'une fiche d'orientations d'aménagement sur le secteur nord de la Mitterie et reclassement partiel de la zone UD en NP.
- Pour l'extension de la clinique : reclassement partiel de la zone NP en zone UD.

Le projet de mise en compatibilité du P.L.U. sera, comme le prévoit le Code de l'Urbanisme, présenté au public et à un examen des personnes publiques associées dans le cadre d'une enquête publique. Au terme de cette enquête publique, au regard des avis émis et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil de Communauté sera appelé à se prononcer sur l'intérêt général du projet poursuivi et, le cas échéant, à approuver les modalités de mise en compatibilité du P.L.U. nécessaires à sa mise en oeuvre.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 11 décembre 2014,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DONNER** un avis favorable à la mise en compatibilité du P.L.U. pour création d'une liaison verte et extension de la Clinique de la Mitterrie afin que Lille Métropole puisse engager l'enquête publique, conformément aux articles L.123-14, L.123-14-2 et L.300-6 du Code de l'Urbanisme, portant sur l'intérêt général du projet et la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence et procéder aux formalités afférentes.

Affiché en Mairie le 16/12/14

**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

059-215903501-20141215-83418-DE-1-1

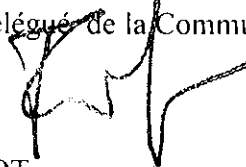
**Acte certifié exécutoire**

Accusé de réception en Préfecture le : 16/12/14

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire

Le Maire délégué de la Commune associée de Lomme



Roger VICOT